

POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :</p> <ul style="list-style-type: none">a. n'a pas été développée ou est incomplète, oub. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ouc. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, <p>le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1),➤ Former le personnel,➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.		Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé

POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que se passe-t-il si un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
Si une erreur se produit, les membres du personnel responsables doivent prendre les mesures correctives suivantes.			
1	<p>Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, <p>Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2), ➤ Former le personnel, ➤ Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé



REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



POS 4.4 SÉQUENÇAGE, MÉLANGE ET DISTRIBUTION DES ALIMENTS

★ POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre tous les éléments exigés.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE DE SÉQUENÇAGE ET DE MÉLANGE DES ALIMENTS

Cette section est pour les sites ayant une moulange à la ferme utilisant des aliments médicamenteux.

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a séquençage et mélange des aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	S'assurer que le dosage est conforme aux directives du fabricant, des directives du Recueil des notices sur les substances médicamenteuses et/ou à l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant. a. Quelles méthodes sont utilisées pour s'assurer que le dosage utilisé dans la ration est convenable? (Consulter les exemples du segment « Orientation » à la partie 4.4.) _____	<input type="checkbox"/>	
3	Calibrer l'équipement qui sert à la fabrication d'aliments à la ferme une fois par année et inscrire cette calibration dans le Registre de calibration (R-X) : a. Décrire la méthode utilisée pour calibrer la moulange. _____ ET Effectuer un test de performance de la moulange en analysant un échantillon d'aliments tous les trois ans et inscrire les résultats dans le Registre de calibration (R-X).	<input type="checkbox"/>	
4	Tenir le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) : a. Enregistrer chaque lot d'aliments mélangés, y compris les aliments pour d'autres espèces animales. b. Enregistrer les lots qui servent à purger le système. c. Décrire les méthodes de séquençage utilisées. S'assurer qu'aucune ration pour les porcs en finition n'est mélangée après un lot d'aliments médicamenteux, sans avoir nettoyé, rincé ou séquençé lorsque les aliments sont destinés à des animaux destinés à l'abattoir. _____	<input type="checkbox"/>	
5	Mener une inspection visuelle régulière de l'équipement et des aliments mélangés (pour assurer l'uniformité des rations).	<input type="checkbox"/>	
6	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	

PROTOCOLE DE DISTRIBUTION DES ALIMENTS

Les personnes responsables doivent suivre le protocole ci-dessous chaque fois qu'il y a distribution des aliments à la ferme.		S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	<p><i>Décrire la méthode utilisée pour s'assurer que les silos qui contiennent des aliments médicamenteux exigeant une période de retrait sont vidés avant d'être remplis avec des aliments non médicamenteux pour alimenter les porcs destinés à l'abattoir (le début de la période de retrait pour pouvoir expédier à l'abattoir) :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
3	<p><i>Décrire de quelle manière on doit s'assurer que les aliments sont distribués aux porcs ciblés seulement :</i></p> <p><i>(p. ex., aucun aliment médicamenteux n'est administré aux porcs en finition ou aux porcs destinés à l'abattage (en respectant les rations utilisées à la ferme et les registres de séquençage des aliments)).</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	
4	<p><i>Autres bonnes pratiques de production :</i></p> <p>_____</p> <p>_____</p>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Aviser les parties concernées (telles que l'agence de commercialisation, les abattoirs [selon leurs exigences], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs) et consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée.	<input type="checkbox"/>	
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.) _____ _____	<input type="checkbox"/>	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)).	<input type="checkbox"/>	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.	<input type="checkbox"/>	
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
7	Autres bonnes pratiques de production : _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Toute personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Réviser la POS Séquençage, mélange et distribution des aliments (POS 4.4) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



POS 5.2 AIGUILLES ET INJECTIONS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes :		S'applique à la ferme	Importance
1	<p>Si la POS Aiguilles et injections (POS 5.2) :</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète,</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement comme prévu</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire au Registre d'incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et mettre en oeuvre une POS Aiguilles et injections (POS 5.2). - Former le personnel. - S'assurer qu'une aiguille appropriée est utilisée (p. ex.: détectable, etc.). - S'assurer que les techniques d'injection sont appropriées afin de réduire le risque d'abcès au site d'injection. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire



POS 5.3 GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-M	Registre des mortalités	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



POS 5.4 PÉRIODE DE RETRAIT

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Si nécessaire, identifier les porcs et les isoler sur le site jusqu'à ce que la période de retrait soit terminée.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Informez le gestionnaire du site.	<input type="checkbox"/>	
3	Consultez le vétérinaire, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>	
4	Mettez les actions correctives en place.	<input type="checkbox"/>	
5	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.	<input type="checkbox"/>	
6	<i>Autres bonnes pratiques de production :</i> _____ _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE (PCC)

- Mineure** : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
- Majeure** (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
- Critique** : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : <i>Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres de traitement au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis et que les taux d'inclusion des médicaments sont exacts.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
2	Vérifier si les périodes de retrait indiquées sur le Registre des traitements (R-T) correspondent à celles inscrites sur l'étiquette du fabricant ou sur l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique à chaque année, lorsqu'il y a des changements au niveau de la gestion et/ou lorsque l'équipement est modifié.	<input type="checkbox"/>	
3	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.	<input type="checkbox"/>	
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.	<input type="checkbox"/>	

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	Obligatoire
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnances vétérinaire, le cas échéant	Fortement recommandé
R-U	Liste de contacts d'urgence	



POS 6.1.1 GESTION DE LA VERMINE – FIRME EXTERNE

		S'applique à la ferme	Importance
Mesures de prévention de la vermine (À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ÉLEVEUR)			
6	Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments: _____		Obligatoire
7	Se débarrasser des rongeurs piégés de manière adéquate.		
8	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.		Fortement recommandé
9	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.		
10	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.		
11	Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient?		S'applique à la ferme	Importance
<i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>			
1	<p>Si la POS Gestion de la vermine:</p> <p>a. n'a pas été développée ou est incomplète,</p> <p>b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu,</p> <p>le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).</p> <p>Exemples d'action corrective:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une POS Gestion de la vermine (firme externe (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)). - S'assurer de faire le suivi des actions correctives émises par l'exterminateur. 	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport de l'exterminateur, le cas échéant	



POS 7.6 SOIN DES PORCS MALADES ET BLESSÉS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none"> › Si la POS Soins des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en œuvre et qu'un suivi soit fait. › Si les membres du personnel ne sont pas capables de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés pour reconnaître ces situations. <p>Complétez le Registre des incidents (R-2).</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	
R-P	Plan pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé



POS 7.8 PRATIQUES D'ÉLEVAGE FACULTATIVES

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? <i>Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :</i>		S'applique à la ferme	Importance
1	<ul style="list-style-type: none">› Si la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.› Si les membres du personnel sont incapables d'effectuer les pratiques d'élevage facultatives sans avoir un impact négatif sur les porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces pratiques. Complétez le Registre d'incidents (R-2).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

REGISTRE

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire



POS 7.10 EUTHANASIE



POINT CRITIQUE

NIS: _____

Gestionnaire du site: _____ Personne responsable: _____

IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DROIT DE PRATIQUE

Cette POS d'euthanasie a été mis au point en consultation avec un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique avec qui une relation vétérinaire-client-patient est présente.

Nom du vétérinaire: _____

PROTOCOLE

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance								
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées	<input type="checkbox"/>	Obligatoire								
	LISTE DES PERSONNES FORMÉES POUR EUTHANASIER DES PORCS <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;">Nom</th> <th style="width: 60%;">Stade de production</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td></tr> </tbody> </table>	Nom		Stade de production							
Nom	Stade de production										
2	Entretien de l'équipement servant à l'euthanasie a. L'équipement utilisé pour euthanasier les porcs est nettoyé et entretenu après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé								
	b. Autres bonnes pratiques de production : <div style="background-color: #cccccc; height: 20px; width: 100%; margin-top: 5px;"></div>	<input type="checkbox"/>									
3	Préparation à l'euthanasie a. Contenir les animaux qui devront être euthanasiés au besoin.	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé								

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance																											
	b. Si le déplacement des porcs risque d'entraîner de la douleur et de la souffrance, il faudra les euthanasier là où ils se trouvent. i. Les porcs ne doivent pas être trainés, poussés, forcés à se déplacer sur des pattes cassées ou lorsque le mouvement entraîne douleur et souffrance.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire																											
	c. Autres bonnes pratiques de production : <div style="background-color: #e0e0e0; height: 20px; width: 100%;"></div>	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé																											
4	<p>Méthodes d'euthanasie</p> <p>a. Euthanasier rapidement les animaux qui doivent l'être et selon les méthodes répertoriées ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="277 869 1057 1625"> <thead> <tr> <th>Catégories de porcs (poids)</th> <th>Méthode d'euthanasie principale¹</th> <th>Méthode d'euthanasie de rechange²</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><i>Exemple : truies et verrats</i></td> <td><i>pistolet à tige</i></td> <td><i>arme à feu</i></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en croissance (32 à 68 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Porcs en engraissement (68 à 120 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Truies/verrats (plus de 200 kg)</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ Se reporter à la Fiche de renseignements sur les méthodes d'euthanasie pour déterminer la méthode d'euthanasie qui est adéquate. ² La méthode principale et la méthode de rechange peuvent être la même. ³ Lors de l'utilisation d'un pistolet à tige, les porcs d'un poids de ≥ 120 kg requièrent une méthode d'euthanasie de rechange (i.e. réappliquer le pistolet à tige, la saignée ou la décérébration) dès que l'animal devient insensible.</p>	Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale ¹	Méthode d'euthanasie de rechange ²	<i>Exemple : truies et verrats</i>	<i>pistolet à tige</i>	<i>arme à feu</i>	Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)			Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)			Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)			Porcs en croissance (32 à 68 kg)			Porcs en engraissement (68 à 120 kg)			Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)			Truies/verrats (plus de 200 kg)			<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Catégories de porcs (poids)	Méthode d'euthanasie principale ¹	Méthode d'euthanasie de rechange ²																												
<i>Exemple : truies et verrats</i>	<i>pistolet à tige</i>	<i>arme à feu</i>																												
Porcelets sous la mère (moins de 2,3 kg)																														
Porcelets sous la mère/porcelets en pouponnière (2,3 à 9 kg)																														
Porcelets en pouponnière/ sevrés (9 à 32 kg)																														
Porcs en croissance (32 à 68 kg)																														
Porcs en engraissement (68 à 120 kg)																														
Cochettes/truies/verrats (120 à 200 kg)																														
Truies/verrats (plus de 200 kg)																														

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
	b. Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé
5	<p>Confirmation de l'insensibilité</p> <p>a. Évaluer l'insensibilité du porc tout de suite après l'utilisation de la méthode d'euthanasie.</p> <p>i. Méthodes utilisées pour évaluer l'insensibilité : _____ (Exemples : réflexe du nerf cornéen (toucher l'œil), piqûre sur le nez, observation de contraction musculaire suivie de pagayage, absence de respiration, n'essaie pas de se lever.)</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
	<p>b. Si le porc présente des signes de retour de la sensibilité, réappliquer immédiatement la mesure d'euthanasie principale ou la mesure de rechange et confirmer l'insensibilité.</p> <p>Si le porc est toujours vivant, mais insensible, attendre que la mort survienne ou appliquer une méthode secondaire (p. ex., saignée ou décérébration) pour confirmer le décès avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.</p> <p>i. Méthode secondaire utilisée : _____</p>	<input type="checkbox"/>	
	c. Autres bonnes pratiques de production : _____	<input type="checkbox"/>	
6	<p>Confirmation du décès</p> <p>Confirmer le décès dans les cinq minutes après avoir confirmé l'insensibilité, et avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place.</p> <p>Pour confirmer le décès, tous les indices suivants doivent être présents :</p> <p>i. Pupilles fixes et dilatées.</p> <p>ii. Insensible (consulter les méthodes pour confirmer l'insensibilité).</p> <p>iii. Absence de mouvement.</p> <p>iv. Absence de respiration.</p>	<input type="checkbox"/>	Obligatoire

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
	b. Documentez les porcs euthanasiés dans le Registre des mortalités (R-M).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
	c. Autres bonnes pratiques de production :	<input type="checkbox"/>	Fortement recommandé

REGISTRES

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire



POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle.
Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.

NIS :

Gestionnaire du site : Personne responsable :

PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
1. Évaluation de l'aptitude au transport		
(Consultez la fiche de renseignements F-19 Aptitude au transport).		
a. Les personnes affectées au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement doivent respecter le Règlement sur la santé des animaux.		
b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par des personnes compétentes seulement.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
c. L'évaluation de l'aptitude au transport : <ul style="list-style-type: none"> i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés. ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés. 		
2. Mélange des animaux		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être mélangés.	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
3. Litière convenable au transport		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production :		

